



DOSSIER D'INTERNAT INFORMATION AUX PARENTS ANNÉE 2020-2021

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'internat. Nous rappelons quelques éléments incontournables pour les demandes d'inscription :

- **Cet hébergement est un service rendu (non obligatoire) aux parents et aux élèves.**

L'inscription dans une section ne donne pas droit systématiquement à une place d'internat.

- **Les places sont limitées :**

Au regard du nombre croissant de demandes, il sera difficile de toutes les satisfaire.

Nous vous demandons d'étudier d'autres possibilités d'hébergement en cas de réponse négative.

- **Les demandes d'internat seront étudiées en fonction de :**

1. l'éloignement du lycée,
2. la situation personnelle et familiale des élèves (boursiers, situations particulières : joindre les justificatifs).

- **Obligation d'un correspondant en Gironde :**

Pour les familles éloignées du lycée habitant hors de la Gironde, il est impératif de désigner un correspondant dans le département pouvant se déplacer au lycée en cas d'urgence.

Sans correspondant en Gironde, les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant quels que soient le lieu et l'heure (ex : service des Urgences durant la nuit).

- **Engagement des élèves dans le respect du cadre de vie collectif :**

L'internat doit apporter aux jeunes concernés des moments d'étude et de détente dans le respect de chacun et des règles de vie collective.

C'est à cette condition que les élèves sont acceptés à l'internat.

1- Présentation de l'internat :

L'internat se compose de 3 bâtiments de 3 étages chacun : cinq réservés aux garçons, un pour les filles. Les élèves sont répartis par chambres de 3 ou 4 lits.

Ils ont à leur disposition 1 lit, 1 armoire, 1 bureau, 1 chaise et sont responsables de leurs meubles et de leur chambre (état des lieux fait en début d'année). Pour des raisons de sécurité, le déplacement du mobilier n'est pas autorisé. Chaque étage possède deux blocs sanitaires (douches, lavabos, WC). Chaque bâtiment dispose en rez-de-chaussée d'une salle TV (équipée d'un lecteur DVD et TNT) et d'une salle d'étude.

Chaque étage est surveillé par un assistant d'éducation (pour une quarantaine d'élèves par étage).

2- Le matériel nécessaire :

- 1 Drap housse : 1.90 x 0.90 (obligatoire)	- Serviette de toilette + gant
- 1 Oreiller + 1 taie	- Affaires de toilette personnelles
- 1 Couette + 1 housse	- Cadenas pour l'armoire
- Pantoufles (obligatoire)	

Nous rappelons aux familles de ne pas donner trop d'argent de poche, ni d'objet de valeur afin d'éviter les vols et les convoitises.

Les télévisions, appareils vidéos numériques (quelle que soit leur taille) ainsi que les appareils ménagers (cafetières, bouilloires, radiateurs, plaques électriques...) sont interdits dans les chambres.

3 – L'entrée le dimanche soir (voir fiche ci-jointe) :

Certains étages sont réservés aux élèves qui rentrent le dimanche soir. **Ces places sont attribuées aux élèves habitant très loin** et ne pouvant arriver à l'heure le lundi matin à cause des trajets trop longs. **Les élèves doivent arriver entre 19h et 21h, dernier délai (le dimanche). Les repas ne sont pas assurés.**

4 – Les sorties de l'internat :

Vous trouverez ci-joint une fiche d'internat à remplir avec précision. Pour les autorisations de sorties PONCTUELLES durant l'année, vous devez obligatoirement faire un mot ÉCRIT que votre enfant doit remettre avant sa sortie au CPE. Les mails sont acceptés en cas d'urgence. Ces sorties doivent rester exceptionnelles.

Les élèves majeurs peuvent faire eux-mêmes leur mot. Si les absences de l'internat sont trop nombreuses, nous en informons les parents.

5 - Changement de régime :

Tout changement de régime ne peut se faire qu'à la fin de chaque trimestre, sauf en cas de force majeure (maladie, démission, exclusion) et par demande écrite du responsable légal.

6 – Règlement intérieur (est édité dans le carnet de liaison).

AUTORISATION DE SORTIES

Absence régulière de l'internat le mercredi soir :

Mon enfant quittera le lycée le mercredi avant/après le repas du midi et sera de retour le jeudi matin à sa première heure de cours : OUI NON

NB : Toute demande d'absence exceptionnelle doit être notifiée par ÉCRIT (courrier ou mail : vie-scolaire1.0330018r@ac-bordeaux.fr) à l'attention de la CPE.

A _____ Le _____

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :

FICHE D'ENTRÉE DU DIMANCHE 2020-2021

La demande d'hébergement le dimanche soir doit nous parvenir au moment de l'inscription de votre enfant au lycée. Les anciens élèves doivent aussi nous fournir cette demande.

Le nombre de places étant limité, nous vous demandons de **justifier votre demande**. Seuls les élèves ayant l'impossibilité de se rendre à l'heure en cours le lundi matin (8h) sont acceptés (fournir les justificatifs de transport).

Nous vous rappelons que la présence à l'internat le dimanche soir est obligatoire dès que l'on s'inscrit. Les arrivées peuvent se faire de 19 h à 21 h dernier délai, pour un coucher à 22 h.

Les repas ne sont pas assurés.

Si l'élève est absent, vous devez le signaler par écrit la semaine précédente, laisser un message le jour même au numéro suivant : 06 29 50 34 20 ou envoyer un mail vie-scolaire.l.0330018r@ac-bordeaux.fr

Merci de remettre ce coupon au moment de l'inscription ou de la réinscription, si vous désirez un hébergement le dimanche soir. Les demandes seront étudiées en commission d'affectation.

Aucune demande ne sera acceptée à la rentrée.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

Demander un hébergement le dimanche soir (expliquer les raisons et joindre les justificatifs).

Signature des parents :



FICHE D'URGENCE INTERNAT 2020-2021

Classe : Cocher la classe et préciser la spécialité (plomberie, finition, travaux publics, Gros-Œuvre, etc...)

2GT

1^{ère} année CAP

2^{ème} année CAP

2nde Bac Pro

1^{ère} STI2D

Terminale STI2D

1^{ère} Bac Pro

Terminale Bac Pro

Spécialité : _____

FICHE MÉDICALE D'URGENCE OBLIGATOIRE

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

N° de téléphone portable de l'élève : _____

N° d'Inscription au Répertoire National des Personnes Physiques (N.I.R.) de l'élève :

Il est rappelé que toute intervention d'un médecin extérieur à l'établissement reste à la charge des familles. Votre enfant doit toujours être en possession de la photocopie de l'attestation de sécurité sociale ou carte vitale, ou CMU,...

MÉDECIN TRAITANT :

Nom : _____ N° de téléphone : _____

Adresse : _____

Antécédents médicaux (asthme, hypertension, épilepsie, **allergie...**) **ou chirurgicaux :**

Prenez vous des médicaments ? OUI NON Si oui, lesquels ?

VACCINATIONS : DT Polio : date du dernier rappel : _____

(joindre la photocopie des vaccinations et rappels)

PERSONNE(S) À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

1. NOM : _____ téléphone : _____

Lien de parenté : mère père autres : préciser : _____

2. NOM : _____ téléphone : _____

Lien de parenté : mère père autres : préciser : _____

Je soussigné(e) _____ **autorise le lycée à prendre toutes les décisions et à faire transporter mon enfant si besoin.**

SIGNATURE :